



Communiqué de presse

Lundi 09 septembre 2019

L'Association BBCA dévoile

le top 10 des promoteurs immobiliers bas carbone français.

Pionnière, le lancement de l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) a marqué la volonté des acteurs immobiliers de contribuer à lutter activement contre le dérèglement climatique en s'engageant dans la voie de la construction bas carbone. L'Association présente le top 10 des promoteurs immobiliers bas carbone.

Dans la lutte contre le changement climatique, l'industrie immobilière a un rôle déterminant à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone pour relever les défis de la neutralité carbone en 2050.

Très utilisateur de ressources naturelles non renouvelables, d'énergie, de produits fortement émetteurs de CO₂ dans leur processus de fabrication et enfin de transports routiers sur des distances qui tendent à s'allonger, le secteur du bâtiment, premier émetteur de CO₂, doit engager sa révolution bas carbone.

Le label BBCA, lancé en 2016, qui atteste de l'exemplarité de l'empreinte carbone du bâtiment, est devenu une référence pour la promotion immobilière. Il permet de mesurer et de rendre compte des émissions de CO₂ évitées sur tout le cycle de vie du bâtiment (construction-exploitation-fin de vie), et des bonnes pratiques d'économie circulaire et de stockage carbone mises en oeuvre. Le label BBCA est délivré par quatre certificateurs (Cerqual, Certivéa, Prestaterre, Promotelec Services) pour le neuf et la rénovation, le résidentiel et le tertiaire.

Top 10 des promoteurs immobiliers bas carbone français ¹

1	GROUPE NEXITY (Nexity, Neximmo, Tereneo, Ywood)
2	GROUPE WOODÉUM-WO2
3	GROUPE BOUYGUES (Bouygues Immobilier, Linkcity)
4	BNP PARIBAS REAL ESTATE
5	CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER
6	GROUPE ICADE
7	REI HABITAT
8	EIFFAGE IMMOBILIER
9	GECINA
10	GROUPE VINCI (Vinci Immobilier, Adim)

¹ Classement établi au 31/08/2019 sur le nombre d'opérations en demandes et/ou attributions du label BBCA en cumul – En cas d'égalité, arbitrage sur le nombre de labels BBCA déjà obtenus puis sur la surface de plancher (SDP) – En cas de co-promotion, attribution des projets à chaque promoteur des lors que l'association BBCA est avertie de la co-promotion et division des m² au nombre de promoteurs.

Dans le trio de tête, le groupe **NEXITY** totalise 12 opérations devant le Groupe **WOODEUM-WO₂** (11 opérations) et le Groupe **BOUYGUES** (5 opérations).

Le top 10 des promoteurs immobiliers bas carbone représente 46 projets soit plus de 50% des 90 opérations présentées au label ou déjà labellisées. Le Top 10 montre un nombre équivalent d'opérations en résidentiel et en tertiaire. Il représente une **superficie totale de plus de 530.000 m² dont 86% sur du tertiaire** (moyenne par opération 20.000 m² avec deux opérations à la superficie exceptionnelle) **et 24% en résidentiel** (moyenne 6.000 m²).

Les émissions prévisionnelles des opérations du Top 10 selon des procédés traditionnels seraient de l'ordre de 800.000 tonnes de CO₂. L'ensemble de ce parc d'opérations bas carbone pourrait réduire de 150.000 tonnes ses émissions de CO₂ si le premier niveau du label BBCA était atteint (Standard) et dépasser les 310.000 tonnes de CO₂ évitées si le niveau le plus exigeant du label BBCA était atteint (Excellence).



Stanislas Pottier, directeur de l'Investissement responsable d'Amundi et Président de l'Association BBCA indique : « Cette première édition du top des promoteurs immobiliers bas carbone français montre que les solutions et les compétences sont bien là, chez les promoteurs, pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment. Nous souhaitons les remercier pour leur engagement et valoriser ces exemples que d'autres suivront, j'espère. »

À propos de l'association BBCA

L'Association pour le Développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) rassemble les principaux intervenants de l'acte de construire, 110 membres, promoteurs immobiliers, investisseurs, utilisateurs, aménageurs, collectivités, architectes, constructeurs et bureaux d'étude. Pionnière, son lancement en 2015 a marqué la volonté des acteurs immobiliers de contribuer à lutter activement contre le dérèglement climatique en s'engageant dans la voie de la construction bas carbone. Le label BBCA atteste de l'exemplarité de l'empreinte carbone d'un bâtiment neuf ou rénové. L'esquisse d'un référentiel quartier bas carbone a également été publiée en 2018 à destination des intervenants de l'acte de construire et de tous les acteurs de la vie d'un quartier.

Plus d'infos sur : batimentbas carbone.org

CONTACT PRESSE



Hélène GENIN
helene.genin@batimentbas carbone.org
Tél. 06 17 92 62 65